



Mise en copropriete d'une ancienne maison

Par **boardman**, le **09/12/2010** à **09:17**

Bonjour, ma question est : possédant une maison de village sur deux rues (traversante) rdc + 2 ne possédant que trois murs porteur , un sur chaque face + un avec la maison de mon voisin et une cloison avec mon autre voisin avec lequel je partage le toit les poutres de mes planchers etc... il y a deux entrées séparées deux lots sur le cadastre et la maison a été séparée il y a très longtemps dans le sens vertical comment puis-je faire pour créer une copropriété en deux lots afin de pouvoir effectuer les travaux chez moi et faire changer les poutres endommagées ainsi que le toit qui a environ l'âge de la maison 200 ans . merci par avance car je suis vraiment dans une situation inextricable

frederic boyer